



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE  
VINCENNES ET MADAME MICHELE CATALDI  
POUR L'ORGANISATION DE DEUX ATELIERS  
D'AUTO-MASSAGE SHIATSU**

**DÉCISION N° DM-23-069  
EN DATE DU 07 FEVRIER 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-20-485 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN en tant qu'adjointe au maire chargée de la petite enfance et des seniors ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Madame Michèle CATALDI, domiciliée 24 rue Defrance 94300 Vincennes, d'organiser à titre gratuit, deux ateliers d'auto-massage shiatsu le jeudi 16 février 2023 de 10h00 à 12h00 à destination des seniors vincennois dans le cadre de «la semaine Zen» ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec Madame Michèle CATALDI, pour 'organisation à titre gratuit, de deux ateliers d'auto-massage shiatsu le jeudi 16 février 2023, de 10h00 à 12h00, à destination des seniors vincennois dans le cadre de «la semaine Zen».

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et  
des seniors,

**Signé**

**Céline MARTIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230207-lmc1H10533H1-AR Date de réception en Préfecture : 07/02/2023 Date de Publication : 07/02/2023
--